PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU MANOIR DU LAC-DELAGE (SALLE MALARD) LE 11 FÉVRIER 2019 À 19H30

PERSONNES PRÉSENTES:

Guy Rochette, maire Alexandre Morin, conseiller au siège no.2 Marc Boiteau, conseiller au siège n°3 Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4 Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5

Josée Desmeules, directrice générale

PERSONNE(S) ABSENTE(S):

Jannys Landry, conseillère au siège no.1 Jonathan Baker, conseiller au siège no.6

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 janvier 2019 ;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.2.1 Comptes à payer
 - 2.2.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Adoption du règlement F-2019-01 concernant le règlement établissant la taxation et les compensations ainsi que le coût des services pour l'année 2019;

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 Offre de services professionnels- Gestion des boues 2019;

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Achat de chambre à air;
- 5.2 Mandat à CCAP pour la vidéo commémorative;
- 5.3 Mandat à Sculptures Michel Lepire inc. pour les sculptures sur glace et l'activité brise-glace;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

- 7.1 Nomination des membres du comité sécurité;
- 7.2 Achat d'un écran numérique à l'entrée de la ville;

8. PERMIS ET INSPECTIONS

- 8.1 Aucun
- 9. CORRESPONDANCE
- 10. VARIA
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19H30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-010

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin; APPUYÉ par Alexandre Poupart; ET UNANIMENENT RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 11 février 2019 en ajoutant le point 4.1 – Offre de services professionnels/Gestion des boues 2019;

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

Résolution 2019-011

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procèsverbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 14 janvier 2019;

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart, APPUYÉ par Marc Boiteau, ET UNANIMENENT RÉSOLU:

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné tel que déposé.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2019-012

ATTENDU QUE les comptes à payer au 11 février 2019 totalisent un montant de 125 366,75 \$ et 13 503,05 \$ pour les salaires ;

QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

Il EST PROPOSÉ PAR Christiane Gosselin. APPUYÉ PAR Alexandre Morin. ET UNANIMENENT RÉSOLU:

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 11 février 2019, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 11 février 2019 qui totalisent un montant de 55 880,61 \$.

2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT F-2019-01 CONCERNANT LE RÈGLEMENT **ÉTABLISSANT** LA **TAXATION** COMPENSATIONS AINSI QUE LE COÛT DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2019

Résolution 2019-013

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires des dépenses de la municipalité pour l'exercice financier 2019 s'établissent à un montant total de 1 245 271 \$;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires des recettes autres que les revenus fonciers généraux de la municipalité pour l'exercice financier 2019 s'établissent au montant de 528 421 \$;

ATTENDU QU'en vertu des dites prévisions budgétaires, la municipalité doit pourvoir au cours de l'exercice financier 2019 à la totalité des dépenses, des affectations et du financement prévus, soit 1 245 271 \$;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour les revenus fonciers généraux s'établissent au montant de 716 850 \$;

ATTENDU QUE le Conseil municipal entend par les présentes imposer la taxe foncière générale selon la méthode des taux variés et procéder à l'imposition de taxes et compensations diverses ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Marc Boiteau, conseiller, à la séance du 14 janvier 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Boiteau, appuyé par Christiane Gosselin, tous deux conseillers, et unanimement résolu que le règlement établissant la taxation et les compensations ainsi que le coût des services pour l'année 2019, portant le numéro F-2019-01 soit adopté.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS-GESTION DES **BOUES 2019**

Résolution 2019-014

ATTENDU QUE le devis pour le contrat de gestion des boues doit être révisé pour tenir compte des facteurs du marché;

ATTENDU OU'il y a lieu de mandater la firme Tetra Tech OI inc. pour de l'assistance technique pour la gestion des boues des étangs;

Il EST PROPOSÉ PAR Alexandre Morin, APPUYÉ PAR Marc Boiteau. ET UNANIMENENT RÉSOLU:

QUE le Conseil mandate Tetra Tech QI inc. pour de l'assistance technique dans le dossier de gestion des boues des étangs;

QUE ce mandat soit facturé à l'heure où seules les activités réalisées seront facturées pour un montant ne dépassant pas 3000 \$ plus taxes;

QUE ce montant soit pris à même le budget au poste budgétaire 02-414-00-411.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 ACHAT DE CHAMBRES À AIR

Résolution 2019-015

ATTENDU QUE le conseil municipal désire acheter 10 chambres à air pour permettre aux jeunes de s'amuser dehors lors d'évènements spéciaux ou pour louer à des résidents du Lac-Delage qui désirent les emprunter pour une fête ou une activité;

ATTENDU QU'une subvention de 525 \$ du député de Chauveau, monsieur Sylvain Lévesque, dans le cadre du Programme d'aide à l'action bénévole a été accordée pour ce projet;

Il EST PROPOSÉ PAR Alexandre Poupart, APPUYÉ PAR Alexandre Morin, ET UNANIMENENT RÉSOLU:

QUE soit autorisé l'achat de 10 chambres à air à OK Pneu au montant de 999,50 \$ plus taxes.

5.2 MANDAT À CCAP POUR LA RÉALISATION DE LAVIDÉO DU 60^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE

Résolution 2019-016

ATTENDU QUE dans le cadre des fêtes du 60^e anniversaire du Lac-Delage, la Ville désire avoir un vidéo relatant l'histoire du Lac-Delage racontée par des acteurs importants de la municipalité;

ATTENDU QUE la MRC a confirmé la participation financière de 5 949,25 \$ pour le financement de ce projet;

ATTENDU QUE CCAP s'engage à diffuser la vidéo réalisée sur ses ondes pour faire connaître notre ville;

Il EST PROPOSÉ PAR Alexandre Poupart, APPUYÉ PAR Marc Boiteau, ET UNANIMENENT RÉSOLU:

QUE le Conseil municipal octroie le mandat à CCAP tel que la soumission de novembre 2018 au montant de 8 500 \$ plus taxes.

5.3 MANDAT À SCULPTURES MICHEL LEPIRE INC. POUR LES SCULPTURES SUR GLACE ET L'ACTIVITÉ BRISE-GLACE

Résolution 2019-017

ATTENDU QUE dans le cadre des fêtes du 60^e anniversaire du Lac-Delage, la Ville désirait offrir une activité spéciale lors de la fête des Tuques pour souligner le 20^e anniversaire;

ATTENDU QUE le concept consiste en la réalisation de quatre sculptures permanentes dans la ville, soit une à l'entrée de la Ville, une face à l'hôtel de ville, une au Manoir et une sur le site des festivités de la Fête des Tuques;

ATTENDU QU'une activité « brise-glace » est prévue le samedi 23 février afin que des familles puissent créer des sculptures sur glace avec l'aide de professionnels;

ATTENDU QUE la MRC a confirmé la participation financière de 2 771,66 \$ pour le financement de ce projet et que le coût pour la Ville revient à moins de 450 \$;

ATTENDU QUE le Manoir du Lac-Delage défraiee les coûts de la sculpture qui sera érigée face au Manoir;

Il EST PROPOSÉ PAR Alexandre Poupart, APPUYÉ PAR Marc Boiteau, ET UNANIMENENT RÉSOLU:

QUE le Conseil municipal octroie le mandat à Sculpture Michel Lepire inc. tel que la soumission du 30 novembre 2018 au montant de 3 960 \$ plus taxes.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES</u> **INCENDIES**

7.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SÉCURITÉ

Résolution 2019-018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a autorisé la formation d'un comité sécurité afin de sensibiliser et de recommander des solutions au Conseil en ce qui a trait à la sécurité en général;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres du comité sécurité;

Il EST PROPOSÉ Christiane Gosselin, APPUYÉ par Alexandre Morin, ET UNANIMENENT RÉSOLU:

QUE le comité sécurité soit formé de deux membres du conseil, soit Guy Rochette, maire et Christiane Gosselin, conseillère ainsi que :

- Représentant du service incendie de la Ville de Stoneham;
- Représentant du service de la Sûreté du Québec;
- Daniel Landry, citoyen;
- Catherine Beck, citoyenne;
- Mylène Giguère, citoyenne;
- Nancy-Anne Walsh, citoyenne;
- Roxanne Paradis-Fortier, représentant du comité de la famille.

7.2 ACHAT D'UN ÉCRAN NUMÉRIQUE À L'ENTRÉE DE LA VILLE

Résolution 2019-019

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une subvention pour l'achat d'une enseigne électronique à l'entrée du Village pour afficher des messages à distance aux citoyens en autre en cas de mesures d'urgence dans le cadre du programme de soutien des actions de préparation aux sinistres-Volet 2 ;

CONSIDÉRANT QUE seule la firme Posimage a soumissionné pour l'écran numérique au montant de 8 600 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la part de la municipalité est de 1 720 \$;

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin, APPUYÉ par Marc Boiteau, ET UNANIMENENT RÉSOLU:

QUE le conseil autorise l'achat de l'écran numérique tel que la soumission au montant de 8 600 \$ plus taxes ;

QUE la partie de la Ville au montant de 1 720 \$ soit prise à même le budget au poste 02-220-00-640.

8. CORRESPONDANCE

9. VARIA

• Alexandre Poupart, conseiller, invite la population à participer à la Fête des Tuques qui se tiendra le week end du 23 février.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2019-020	II EST PROPOSÉ par Alexandre Morin
	ET UNANIMENENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à $20\mathrm{h}05$.

Guy Rochette, maire
Josée Desmeules, directrice générale